

*Avertissement :*  
*Amnesty International défend des individus sans prendre position*  
*ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## OMAN

### **CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS**

**Abdullah Al Riyami (h), écrivain, 40 ans**  
**Taiba al Mawali (f), ancienne députée**

### **ACTION URGENTE**

**DOCUMENT PUBLIC**  
**MDE 20/004/2005**  
**AU 187/05**  
**ÉFAI**

**Londres, le 15 juillet 2005**

L'écrivain Abdullah Al Riyami et l'ancienne députée Taiba al Mawali ont été arrêtés à Mascate, la capitale du Sultanat d'Oman. Il est à craindre qu'Abdullah Al Riyami ne soit détenu au secret et qu'il ne soit torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International pense que ces deux personnes sont des prisonniers d'opinion, car elles n'ont fait qu'exprimer leurs convictions sans violence.

Selon les informations recueillies, les services de police chargés de la sécurité intérieure ont contacté Abdullah Al Riyami le 11 juillet et l'ont sommé de se présenter au siège de la police le lendemain. Le 12, un policier l'aurait ramené jusqu'à son domicile, où il a laissé son téléphone portable. Personne ne l'a revu depuis. On ignore les raisons de cette convocation mais il y a lieu de penser que ses positions critiques vis-à-vis du gouvernement n'y sont pas étrangères. En 2004, il lui aurait été interdit de publier des poèmes ou des articles après qu'il eut critiqué les autorités lors d'un passage sur la chaîne de télévision iranienne *Al Alam*.

Taiba al Mawali aurait été appréhendée début juin, avant d'être condamnée, le 13 juillet, à dix-huit mois d'emprisonnement par un tribunal de première instance de Mascate, pour avoir critiqué le gouvernement. Amnesty International ignore où cette femme est détenue. En mai 2005, elle aurait participé, en tant qu'observatrice, au procès de 31 prisonniers d'opinion arrêtés au début de l'année (voir l'AU 26/05, MDE 20/002/2005 du 28 janvier 2005 et sa mise à jour, MDE 20/003/2005 du 10 mai 2005). Ces hommes ont été condamnés à des peines allant de sept à vingt ans d'emprisonnement, avant d'être graciés par le Sultan d'Oman, en juin, puis libérés.

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Dans le sultanat d'Oman, selon les informations reçues, les opposants politiques arrêtés en masse puis détenus au secret sont fréquemment victimes d'actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Il est possible que les autorités aient recours à de telles pratiques lors des interrogatoires afin d'obtenir des informations concernant des suspects politiques, ou des déclarations qui pourront être utilisées à titre de preuve devant un tribunal et conduire à une condamnation au terme d'un procès inique.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– déclarez-vous préoccupé à l'idée qu'Abdullah Al Riyami ne soit détenu au secret, une situation qui l'exposerait au risque d'être torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie qu'Abdullah Al Riyami ne sera ni torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements et que cet homme et Taiba al Mawali seront autorisés dans les meilleurs délais à recevoir la visite de leurs proches, à consulter un avocat et à bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

– demandez instamment que ces personnes soient libérées immédiatement et sans condition si le seul motif de leur détention réside dans l'expression non violente de leurs convictions ;

– cherchez à obtenir des précisions concernant les éventuelles charges retenues contre elles, ainsi que des informations détaillées au sujet des procédures dont elles font l'objet, en particulier les dates des audiences et le nom du tribunal chargé de les juger.

## APPELS À

<p><b>Sultan d'Oman :</b> His Majesty Sultan Qaboos Bin Said Diwan of the Royal Court PO Box 875, Muscat 113 Sultanat d'Oman <b>Fax :</b> +968 24 735 375 <b>Formule d'appel :</b> <i>Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)</i></p>	<p><b>Ministre de la Justice :</b> His Excellency Sheikh Mohammad bin Abdullah bin Zaher al-Hinai Minister of Justice, Ministry of Justice P.O. Box 354 Muscat 112 Sultanat d'Oman <b>Fax :</b> +968 24 607 716 <b>Formule d'appel :</b> <i>Your Excellency, / Monsieur le Ministre,</i></p>
---	--

**Ministre de l'Intérieur :**  
His Excellency Sa'ud bin Brahim al-Busa'idi  
Minister of Interior, Ministry of Interior  
P.O. Box 127, Ruwi 112  
Sultanat d'Oman  
**Fax :** +968 24 797 779  
**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES aux représentants diplomatiques du Sultanat d'Oman dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 26 AOÛT 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR.  
MERCİ.**